La construction européenne face à la défense des intérêts nationaux des Etats membres

Pensez à effectuer l'analyse préalable du sujet que nous vous proposons sur le site, c'est avec cet entraînement que vous acquérrez les principales techniques de la problématisation en Histoire et Géographie Economiques. Cet entraînement est indispensable pour obtenir une bonne note aux concours.

Sommaire *(Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)*

****

I. La construction européenne est souvent perçue comme une menace contre les intérêts nationaux des Etats membres, comme le montrent les crises et les disputes qui émaillent son histoire depuis 1945..... 1
II. Mais les Etats sont suffisamment conscients des avantages de la construction européenne pour vouloir surmonter leurs divergences, jusqu'à mettre en œuvre une communauté d'intérêts. 3
III. Remis en cause par la mondialisation de l'économie, les intérêts nationaux le sont donc aussi, de manière paradoxale, par l'inachèvement de la construction européenne. 6

****

Le sujet présente suffisamment de subtilité, d'ambiguïtés, voire de pièges, pour rédiger une introduction montrant la qualité de la réflexion du candidat. Il s'agit ici de décortiquer le sens de tous les mots du sujet pour en dégager la(les) problématiques. Voir supra toute la réflexion préliminaire sur le sujet. L'introduction aura donc le mérite d'être un peu longue, sans pour autant risquer d'anticiper sur le détail du contenu.

I. La construction européenne est souvent perçue comme une menace contre les intérêts nationaux des Etats membres, comme le montrent les crises et les disputes qui émaillent son histoire depuis 1945.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

Histégé

La construction européenne face à la défense des intérêts nationaux des Etats membres

I.1. Les institutions et mécanismes supranationaux menacent la souveraineté et l'indépendance, c'est à dire les fondements mêmes de la défense des intérêts nationaux.

Les institutions préfédérales ou fédérales (Commission, Parlement européen, Cour de Justice, Banque centrale européenne), **et le processus de décision** (règlements et directives adoptés à la majorité qualifiée) dessaisissent les Etats d'une partie de leurs prérogatives. Le droit communautaire se substitue au droit national et s'impose aux Etats membres. Par exemple, la France a été mise dans l'obligation de modifier sa législation pour autoriser le travail de nuit des femmes. La France et les pays scandinaves n'ont pas la même conception de la défense de l'intérêt des femmes. La France invoquait le principe de la discrimination positive en faveur des femmes procréatrices tandis que les pays du nord ne transigeaient pas sur le principe de l'égalité absolue des sexes.

Le budget communautaire, alimenté par des ressources propres (contraires à la souveraineté fiscale) pose le problème de la contribution nationale nette, c'est à dire de la solidarité financière : un Etat n'est pas assuré de recevoir de Bruxelles autant qu'il y a versé, et dans ce cas, il apporte une aide aux pays bénéficiaires nets.
Trois exemples successifs montrent la constance du problème : la crise de la chaise vide provoquée par De Gaulle en 1965, la crise agro-budgétaire provoquée par Mme Thatcher entre 1979 et 1984, la négociation difficile du budget 2007-2013 pour une Union européenne élargie à 27.

L'hostilité du Royaume-Uni à la politique agricole commune (PAC), qui fut longtemps la seule véritable politique commune (la plus supranationale aussi) et qui dépense encore aujourd'hui plus de 40 % du budget communautaire, est constante depuis…la première candidature britannique en 1961. Londres a toujours considéré que son intérêt national était celui des consommateurs beaucoup plus nombreux que les agriculteurs. L'arbitrage est très ancien (cf. l'abolition des corn laws en 1847). Le Royaume-Uni n'a jamais accepté le principe de la préférence communautaire et n'a aucun intérêt aux restitutions. Au total, le Royaume-Uni remplit les caisses du FEOGA.

I.2. La construction d'un espace très ouvert à la concurrence suscite beaucoup de peurs.

Dès la CECA, et davantage encore avec le Marché commun, la France (les industriels, leurs salariés) s'inquiètent de la puissance industrielle allemande.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.